Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI REVENUS

Classe Mensuels - Code ISIN : (C/D) FR0012635647

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable
En souscrivant à AMUNDI REVENUS - Mensuels (le fonds), vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué notamment des marchés internationaux obligataires, monétaires, des devises et actions.
L'objectif du fonds est d'exploiter par une gestion flexible et de conviction les primes de rendement d'un large univers d'investissement, principalement obligataire.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion analyse tous types de supports d'investissement, majoritairement sur les marchés obligataires internationaux, avec une diversification sur les marchés des devises ou encore des actions. Elle recherche et sélectionne les supports (titres vifs ou OPC) sur la base de leur potentiel à générer du revenu afin d'être en mesure de distribuer un revenu régulier. Le montant du revenu distribué sera fixé annuellement par la société de gestion en fonction du rendement attendu des actifs en portefeuille.
Les actifs choisis sont en particulier des obligations publiques ou privées de toutes zones géographiques libellées en devises OCDE. Les obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres de toutes notations, dont des titres dits « haut-rendement » pouvant présenter un caractère spéculatif.
Le fonds sera investi au minimum à 70% de l'actif net sur des produits de taux. La sensibilité de la partie obligataire et monétaire sera comprise entre 0 et 8. Le fonds pourra également investir sur des actions de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations dans un maximum de 20% de l'actif net. L'investissement sur les marchés de devises sera au maximum de 100% de l'actif net. Le fonds est exposé au risque de change.
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.
L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le résultat net du fonds est réinvesti ou redistribué sur décision de la société de gestion et les plus-values nettes réalisées du fonds sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la société de gestion.

À la création du fonds, la société de gestion a pour objectif de distribuer un revenu mensuel de 0,2917 € par part jusqu'au 31 décembre 2016. Compte-tenu du prorata lié à la création en cours d'année 2015, ce revenu représentera un cumul de 1,75€ par part en 2015 (correspondant à 6 coupons distribués entre juillet inclus et décembre inclus) et de 3,50 € par part en 2016. Ce montant n'est pas garanti et sera revu les années suivantes : les coupons seront en effet susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse chaque année, en fonction de l'évolution du portefeuille.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées en euro sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner dans la valorisation de votre portefeuille une amplification des variations des prix.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,12 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

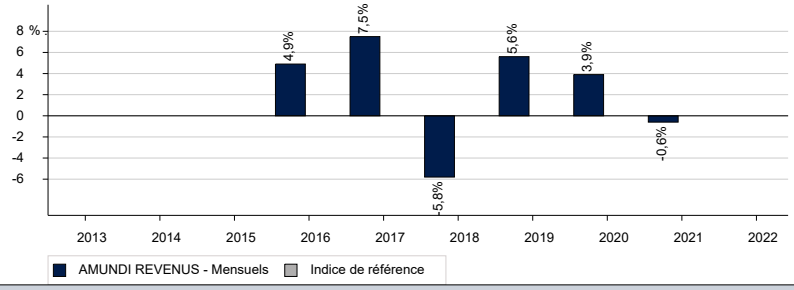
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 18 mai 2015 et sa classe Mensuels le 18 mai 2015.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.amundi.com

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.